

UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE 7 JOURS / 7

Les déchèteries sont de véritables lieux de tri aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers et professionnels* peuvent déposer leurs déchets volumineux, de jardin, de bricolage, lourds ou toxiques. Pour déposer vos déchets en toute sécurité, et que chaque matière puisse être recyclée ou valorisée dans la bonne filière, il est important de bien suivre les consignes.

Préparez votre venue en déchèterie !

Les 4 déchèteries sont accessibles **sur présentation d'un BADGE**. Vérifiez que vous avez bien le vôtre ou rendez-vous sur www.monservicedechets.com à la rubrique « Faire une demande », il est gratuit.

Sont admis les véhicules de tourisme avec ou sans remorque et les véhicules type fourgon, camion plateau, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, sans attelage et de longueur inférieure à 6 mètres.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



Triez en amont vos déchets par catégorie (meubles, cartons, ferraille, etc.), vous gagnerez ainsi du temps sur place.



Venez accompagné pour décharger vos objets lourds.

Bâchez votre remorque pour éviter de disperser vos déchets lors du transport

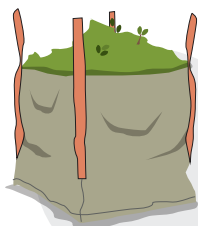
Optimisez vos trajets à la déchèterie en amenant plusieurs déchets à la fois.



Videz et pliez vos cartons, en retirant au préalable le polystyrène, les films plastiques, etc.



Consultez les consignes de tri indiquées sur chaque benne ou demandez conseil aux agents de déchèteries, ils sont là pour vous guider.



Si vous transportez vos déchets verts ou gravats **dans des sacs plastiques, ne les jetez pas dans les bennes**. Videz-les et conservez-les.



En chiffre

4 déchèteries*

sont à votre disposition à Péron, Saint-Genis-Pouilly, Ornex et Versonnex

1 déchèterie mobile*

stationnée alternativement à Mijoux et Lélux

+ de 375 000

visites / an

+ de 24 000^t

de matières valorisées ou recyclées



Le dépôt d'ordures ménagères est interdit : pas de sacs poubelles ni de déchets alimentaires.

D'AUTRES SOLUTIONS AVANT DE JETER EN DÉCHÈTERIE

Favorisez le paillage des végétaux dans votre jardin ou compostez.

Paillez vos plants avec vos tontes séchées pour maintenir l'humidité et économiser de l'eau. Les haies broyées peuvent également être compostées ou utilisées en paillage aux pieds des massifs et arbustes. Obtenez votre composteur sur www.mon servicedechets.com à la rubrique « Faire une demande ».

Réparez plutôt que jeter !

Vous pouvez trouver de l'aide auprès de vos proches, d'un réparateur professionnel ou encore lors d'un « Repair café » organisé par une association locale !

Donnez une seconde vie à vos meubles et objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité. Vous pouvez les apporter directement à une association locale, à l'espace réemploi disponible sur les déchèteries de Péron et Saint-Genis-Pouilly ou à la [Ressourcerie du Pays de Gex à Ornex](#). Cela peut être l'occasion de découvrir leur boutique et acheter seconde-main.

Mettez vos papiers, emballages et verre dans les points d'apport volontaire situés sur votre commune.

317 points sont à votre disposition sur le territoire. Trouvez le point tri le plus proche de chez vous sur www.mon servicedechets.com à la rubrique « Bien trier mes déchets ».

Le Saviez-vous ? Retournez vos appareils et meubles usagés chez les distributeurs.

À l'achat d'un appareil neuf, **votre distributeur à l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien, même sur internet.** Ex : pneus, appareils électriques, meubles. De nombreux points de collecte sont également disponibles en magasin pour recycler les piles, ampoules, objets électriques usagés, etc.

RÈGLE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Je sors mon bac la veille du jour de collecte.

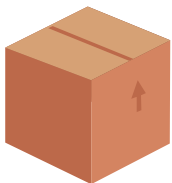


Un bac trop plein ou avec des sacs à côté est comptabilisé 2 fois à la collecte.



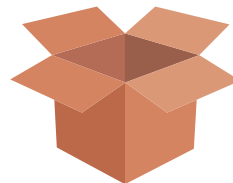
Je ne dépose pas de sacs, encombrants ou cartons à côté ; ce sont des dépôts passibles d'une amende et de frais de nettoyage.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Je déménage : je le signale rapidement, pour que mon compte soit clôturé.

Le bac et /ou les deux badges sont à laisser dans le logement que je quitte.



J'emménage : je le signale au plus tôt, afin d'ouvrir mon compte à ma nouvelle adresse.



DÉMARCHE ZERO PAPIER, OPTEZ POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Si vous ne souhaitez plus recevoir vos factures de redevance incitative en version papier, connectez-vous à votre espace personnel via mon servicedechets.com, puis rubrique « Mon compte » / « Mes options » ou contactez-nous